

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566**2 juin 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Argent S.A., Luxembourg | 27165 | Investindustrial 8 S.A., Luxembourg | 27158 |
| Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg | 27145 | Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg | 27126 |
| ASI Global S.A.H., Luxembourg | 27149 | Investindustrial Holdings S.A., Luxembourg | 27129 |
| Atelier de Restauration Taillefert S.A., Esch-sur- Alzette | 27136 | IPEF IV Holdings N° 3 S.A., Luxembourg | 27163 |
| Atlantico Luxembourg S.A., Luxembourg | 27140 | IPEF IV Holdings N° 4 S.A., Luxembourg | 27164 |
| August Properties & Investments S.A., Luxem- bourg | 27140 | Ledford S.A., Luxembourg | 27140 |
| B.D.S. S.A., Luxembourg | 27153 | LSF IV TMK Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 27131 |
| Balirel International S.A., Luxembourg | 27165 | LSF IV TMK Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 27133 |
| Baltic Financial Holdings S.A., Luxembourg | 27141 | M&N Participation Group S.A.H., Luxembourg .. | 27139 |
| Baltic Financial Holdings S.A., Luxembourg | 27143 | Maso Design S.A.H., Luxembourg | 27139 |
| Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg | 27145 | Master Immobilière S.A., Luxembourg | 27150 |
| Benelugap S.A., Mersch | 27134 | MBW Technique du Bâtiment S.A., Luxembourg . | 27146 |
| Bike World, S.à r.l., Walferdange | 27139 | MN Business-Select V.P.C. S.A., Luxembourg ... | 27133 |
| Bukkuram S.A., Luxembourg | 27145 | New Art Management S.A.H., Luxembourg | 27139 |
| C&P International S.A., Luxembourg | 27126 | Obélisque S.A., Luxembourg | 27125 |
| Capucins Diffusion, S.à r.l., Luxembourg | 27137 | Optimal Service, S.à r.l., Marnach | 27129 |
| Caruso, S.à r.l., Dudelange | 27162 | Partalma Participations, S.à r.l., Luxembourg ... | 27136 |
| Concordis, S.à r.l., Bertrange | 27141 | Pillarlux Holdings 2 S.A., Luxembourg | 27122 |
| DAB Investments, S.à r.l., Luxembourg | 27167 | Pillarlux Holdings 2 S.A., Luxembourg | 27159 |
| Dynamic Finance S.A., Luxembourg | 27133 | Resan S.A., Livange | 27144 |
| E-Commerce Participations Holding S.A., Luxem- bourg | 27166 | Resan S.A., Livange | 27145 |
| European Web S.A., Luxembourg | 27131 | Roma Participations S.A.H., Luxembourg | 27141 |
| G.M.P. Group S.A., Luxembourg | 27167 | Rubber International S.A. | 27148 |
| Gavina S.A., Luxembourg | 27125 | Rubber International S.A., Luxembourg | 27141 |
| General Control, S.à r.l. | 27150 | Sealive Charter S.A., Luxembourg | 27166 |
| General Wholesale Finance S.A.H., Luxembourg . | 27150 | Servifin International S.A., Luxembourg | 27134 |
| Geysier S.A., Luxembourg | 27137 | Sidopa Charter S.A., Luxembourg | 27165 |
| Geysier S.A., Luxembourg | 27139 | Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 27155 |
| Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg S.A., Luxembourg | 27155 | Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg | 27158 |
| Induaiwa A.G., Luxembourg | 27165 | Speedcraft Charter S.A., Luxembourg | 27166 |
| International Sales Consult S.A. | 27149 | Terfin S.A., Luxembourg | 27144 |
| Investindustrial 8 S.A., Luxembourg | 27156 | Tevege Holding S.A., Luxembourg | 27164 |
| | | Tredief S.A., Luxembourg | 27148 |
| | | Tredief S.A., Luxembourg | 27149 |
| | | Vlamo S.A.H., Luxembourg | 27155 |

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.023.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), of July 8, 2003, published in the Mémorial C number 915 of September 6, 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the same notary Henri Hellinckx of December 3, 2003, published in the Mémorial C number 124 of January 30, 2004, and following a deed of the undersigned notary of this day, not yet formalised.

The meeting is declared open at 2.45 p.m. by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, acting as chairman, and appointing Mrs Marta Kozinska, private employee, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 29,102.- in order to raise it from the amount of EUR 10,201,964.- to EUR 10,231,066.- by the issue of 14,551 new shares with a nominal value of EUR 2.- each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the shareholders, Mr Humphrey James Montgomery Price, company director, born in UK-Stourport, on April 12, 1942, residing professionally in UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkley Square, and the public limited company PILLARLUX 3 S.A. with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, of their preferential subscription rights.

3. Subscription of the 14,551 new shares with a nominal value of EUR 2.- each by the public limited company PILLARLUX HOLDINGS S.A. with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589, and full payment of said shares by contribution in kind of 20,000 shares, representing 100% of the capital of PILLAR NANTERRE S.A.S., with its registered office at F-75116 Paris, 2, rue Dufrenoy, R.C.S. Paris B 449 112 853, estimated at EUR 29,102.-.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at EUR 10,231,066.- (ten million two hundred and thirty-one thousand and sixty-six Euro), divided into 5,115,533 (five million one hundred and fifteen thousand five hundred and thirty-three) shares of EUR 2.- (two Euro) each.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of twenty-nine thousand one hundred and two euro (EUR 29,102.-) so as to raise it from its present amount of ten million two hundred and one thousand nine hundred and sixty-four euro (EUR 10,201,964.-) to ten million two hundred and thirty-one thousand and sixty-six euro (EUR 10,231,066.-), by the issue of fourteen thousand five hundred and fifty-one (14,551) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The general meeting of shareholders having acknowledged that the shareholders have waived their preferential subscription rights to the extent required by law, resolves to accept:

the public limited company PILLARLUX HOLDINGS S.A. with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589,

represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, to the subscription of all the fourteen thousand five hundred and fifty-one (14,551) new shares.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the company PILLARLUX HOLDINGS S.A., above mentioned, represented by its attorney in fact as mentioned above, declares to subscribe the fourteen thousand five hundred and fifty-one (14,551) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, and to entirely pay up each such new share by a contribution in kind of twenty thousand (20,000) shares representing one hundred percent (100%) of the capital of the company PILLAR NANTERRE S.A.S., with its registered office in F-75116 Paris, 2, rue Dufrénoy, R.C.S. Paris B 449 112 853, estimated at twenty-nine thousand one hundred and two euro (EUR 29,102.-) (the «Contribution»).

A valuation report has been drawn-up by the partnership KPMG AUDIT with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, wherein the contribution in kind of the twenty thousand (20,000) shares of PILLAR NANTERRE S.A.S., has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued as consideration.»

The report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of all its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

Proof of the legal and beneficial ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

«Art. 5. Paragraph 1.

The corporate capital is set at EUR 10,231,066.- (ten million two hundred and thirty-one thousand and sixty-six Euro), divided into 5,115,533 (five million one hundred and fifteen thousand five hundred and thirty-three) shares of EUR 2.- (two Euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro, in accordance with article 4-2 of the modified law of December 29, 1971.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., avec siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 915 du 6 septembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du même notaire Henri Hellinckx en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 124 du 30 janvier 2004, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore formalisé.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 29.102,- pour le porter de son montant de EUR 10.201.964,- à EUR 10.231.066,- par l'émission de 14.551 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires, Monsieur Humphrey James Montgomery Price, administrateur de sociétés, né à GB-Stourport, le 12 avril 1942, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkley Square, et la société anonyme PILLARLUX 3 S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, bld. Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, à leurs droits préférentiels de souscription.

3. Souscription des 14.551 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune par la société PILLARLUX HOLDINGS S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, bld. Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589, et paiement intégral desdites actions par l'apport en nature de 20.000 actions représentant 100% du capital de PILLAR NANTERRE S.A.S., avec siège à F-75116 Paris, 2, rue Dufrenoy, R.C.S. Paris B 449 112 853, évalué à EUR 29.102,-.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 10.231.066,- (dix millions deux cent trente et un mille soixante-six Euros) représenté par 5.115.533 (cinq millions cent quinze mille cinq cent trente-trois) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune.»

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-neuf mille cent deux euros (EUR 29.102,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de dix millions deux cent un mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 10.201.964,-) à dix millions deux cent trente et un mille soixante-six euros (EUR 10.231.066,-), par l'émission de quatorze mille cinq cent cinquante et une (14.551) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'assemblée générale des actionnaires, ayant constaté que les actionnaires ont renoncé à leurs droits de souscription préférentiels dans la mesure requise par la loi, a décidé d'accepter:

la société anonyme PILLARLUX HOLDINGS S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, à la souscription de toutes les quatorze mille cinq cent cinquante et une (14.551) actions nouvelles.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite, la société PILLARLUX HOLDINGS S.A., prénommée, représentée par son mandataire, prénommé, déclare souscrire les quatorze mille cinq cent cinquante et une (14.551) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature de vingt mille (20.000) actions représentant cent pourcent (100%) du capital de PILLAR NANTERRE S.A.S., avec siège à F-75116 Paris, 2, rue Dufrenoy, R.C.S. Paris B 449 112 853, estimé à vingt-neuf mille cent deux euros (EUR 29.102,-) (l'«Apport»).

Un rapport d'évaluation a été émis par la société civile KPMG AUDIT avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, par lequel l'apport en nature de vingt mille (20.000) actions de PILLAR NANTERRE S.A.S. a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued as consideration.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, agissant par son mandataire prémonitionné, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

La preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur reconnaît ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'Apport à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.**

Le capital social est fixé à EUR 10.231.066,- (dix millions deux cent trente et un mille soixante-six Euros) représenté par 5.115.533 (cinq millions cent quinze mille cinq cent trente-trois) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros, en application de l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, M. Kozinska, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030675.3/231/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

GAVINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social extraordinairement le 31 mars 2004

1. L'Assemblée renouvelle les mandats de l'administrateur Maître Jean-Marie Verlaine ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC avec effet au 2 mai 2000, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille avec effet au 20 septembre 2001, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour GAVINA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029757.3/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

OBELISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 37.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A. du poste de Commissaire aux Comptes de la société et ce avec effet immédiat et nomme en remplacement la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029896.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

C&P INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} avril 2004

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Maître Arsène Kronshagen et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Sandrine Klusa et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 13 avril 2000, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour C&P INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029760.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 84.872.

In the year two thousand four, on the seventeenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituted under the name of 21 INVEST HOLDINGS S.A. by deed of the undersigned notary residing then in Hesperange, on the 20th of November 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 491 of the 28th of March 2002 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on the 29th of January 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of the 31st of March 2003.

The meeting was opened by Mr Adriano Fossati, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound towards third parties by an A director and a B director signing jointly. The daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

2) To qualify the following directors as being of category A.

- Mr Patrick van Denzen, residing in Luxembourg

- Mr Paul van Baarle, residing in Luxembourg

- Mrs Lutgarde Denys, residing in Luxembourg.

3) To qualify the following directors as being of category B.

- Mr Neil Smith, residing in London

- Mr John Mowinckel, residing in London

4) To appoint two A directors to perform any transaction up to an amount of EUR 10,000.- signing jointly.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound towards third parties by an A director and a B director signing jointly and decides that the daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

Second resolution

As a consequence Article 6 and Article 12 of the Articles of Association will be modified as follows:

«**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, directors A and directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.»

«**Art. 12.** The corporation shall be bound towards third parties by the joint signatures of a director A and of a director B. For all matters concerning the daily management the company shall be bound by the joint signatures of two A directors. For every matters not exceeding ten thousand euros (10,000.- EUR) the company shall be bound by the joint signature of any two A directors.»

Third resolution

The meeting decides to create two categories of directors, the directors of category A and the directors of category B and decides to appoint as directors of:

Category A the following persons:

- Mr Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Geleen (Netherlands) on the 28th of February 1971;

- Mr Paul Van Baarle, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Rotterdam (Netherlands), on the 15th of September 1958;

- Mrs Lutgarde Denys, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Ostende (Belgium) on December 29, 1967;

Category B, the following persons:

- Mr Neil Smith, employee, residing professionally in 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, London, born in Darwen (England), on the 17th of June 1956;

- Mr John Crostarosa Mowinckel, employee, residing professionally in London, SW5 0HE, Flat 9, 30, Bramham Gardens, born in Rome (Italy) on July 6, 1950.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituée sous la dénomination de 21 INVEST HOLDINGS S.A. par acte du notaire soussigné de résidence alors à Hesperange du 20 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 28 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 31 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des statuts de la Société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B. Concernant la gestion journalière la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

2) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie A:

- Monsieur Patrick van Denzen, demeurant à Luxembourg

- M. Paul van Baarle, demeurant à Luxembourg

- Madame Lutgarde Denys, demeurant à Luxembourg.

3) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie B:

- Monsieur Neil Smith, demeurant à Londres.

- Monsieur John Mowinckel, demeurant à Londres.

4) De nommer deux administrateurs de catégorie A qui pourront engager la société par leur signature conjointe pour toutes transactions jusqu'à un montant de 10.000,- EUR.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B et décide que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A concernant la gestion journalière de la société.

Deuxième résolution

En conséquence les articles 6 et 12 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateurs A et administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

«**Art. 12.** La société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Pour toute matière concernant la gestion journalière de la société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs A. Pour toute matière n'excédant pas dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera engagée par la signature conjointe de n'importe quel administrateur de catégorie A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B et de désigner en qualité d'administrateur de:

1. Catégorie A les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Geleen (Pays-Bas), le 28 février 1971;

- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 15 septembre 1958;

- Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, née à Ostende le 29 décembre 1967;

2. Catégorie B, les personnes suivantes:

- Monsieur Neil Smith, employé, demeurant professionnellement à 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, Londres, né à Darwen (Grande-Bretagne), le 17 juin 1956;

- Monsieur John Crostarosa Mowinkel, employé, demeurant professionnellement à Londres, SW5 0HE, Flat 9, 30, Bramham Gardens, né à Rome (Italie) le 6 juillet 1950.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fossati, P. Van Denzen, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030150.3/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 84.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030152.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

OPTIMAL SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.
R. C. Luxembourg B 100.122.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Maurice Léonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant à B-6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de OPTIMAL SERVICE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la distribution en gros de produits et de matériaux du secteur de l'optique, toutes prestations de services en relation avec ceux-ci ainsi que la prise de participation dans ce domaine.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Marnach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Maurice Léonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant à B-6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

2.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Maurice Léonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant à B-6672 Gouvy, 31, Beho (Belgique).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Léonard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2004, vol. 526, fol. 47, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030741.3/231/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

EUROPEAN WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.946.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 2 mars 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 8 avril 2004

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Vandi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030361.3/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

LSF IV TMK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.713.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established in 8, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay, with professional address in 8, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, acting in his capacity as manager,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 25, 2004.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Gérard Lecuit dated 24th July, 2002, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 88.713, has requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing party represents the entirety of the share capital.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital by EUR 300,125.- and to pay a share premium of EUR 119.94 via the contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,125.- in order to increase it from its current amount of EUR 125,000.- to EUR 425,125.- by the issuance of 2,401 new shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 119.94.

This share capital increase will be effected via the contribution in kind of a claim held by the Sole Shareholder against the Company having a value of EUR 300,244.94.

The Sole Shareholder will subscribe to the 2,401 new shares of the Company representing EUR 300,125.-.

The contribution made to the Company is to be recorded at fair market value and amounts at least to EUR 300,244.94 (as it results from the valuation report (the Report) attached hereto).

The Report, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

All the 2,401 shares to be issued have been fully subscribed and paid up via the contribution in kind.
As a consequence of this capital increase, the Sole Shareholder holds 3,401 shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 6 of the articles of association will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 425,125.- represented by 3,401 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signs together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie à 8, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé Unique), représentée par M. Philippe Detournay, avec adresse professionnelle à 8, boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg, dans sa qualité de gérant,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat, résident à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 mars 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon un acte du notaire Maître Gérard Lecuit du 24 juillet 2002, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.713, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. La partie comparante représente la totalité du capital social.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 300.125,- et de payer une prime d'émission de EUR 119,94 par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 300.125,- pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000,- à un montant de EUR 425.125,- par l'émission de 2.401 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune et de payer une prime d'émission de 119.94.

Cette augmentation de capital sera effectuée par un apport en nature d'une créance d'une valeur de EUR 300.244,94 détenue par l'Associé Unique contre la Société.

L'Associé Unique souscrit aux 2.401 nouvelles parts sociales de la Société représentant EUR 300.125,-.

L'apport fait à la Société est à évaluer à la valeur de marché et vaut au moins EUR 300.244,94 (tel qu'il résulte du rapport d'évaluation (le Rapport) ci-joint).

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les 2.401 nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en nature.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détiendra 3.401 parts sociales de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'article 6 des statuts prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 425.125,-, représenté par 3.401 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 77, case 11. – Reçu 3.002,45 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030011.3/230/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

LSF IV TMK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.713.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 356 du 30 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030013.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

MN BUSINESS-SELECT V.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 81.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 mars 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MN BUSINESS-SELECT V.P.C. S.A. tenue à Luxembourg le 23 mars 2004 que:

- L'Assemblée accepte la démission de la société FIGARO DEVELOPMENT INC., établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, de la société IVECO HOLDING CORP., établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands et de Monsieur Richard Touil, demeurant à Paris, France, de leur poste d'administrateur de la société et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme comme administrateurs en leur remplacement, Monsieur Marc Félix Zuili, demeurant à Paris, France, la société SKETON ASSOCIATES LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands et la société TRELIS BUSINESS INC., établie et ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Les nouveaux mandats des administrateurs s'achèveront avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Pour le domiciliataire, empêché

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01628. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(029916.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

DYNAMIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} avril 2004

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Maître Arsène Kronshagen et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC et nomme en son remplacement TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat.

3. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Sandrine Klusa et Mme Patricia Jupille, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet au 16 mai 2001, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour DYNAMIC FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00395. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(029754.3/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 81.084.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commerce sont venus à échéance en date du 25 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030367.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**BENELUGAP S.A., Société Anonyme,
(anc. QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.941.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., actuellement sans siège social, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.941), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C numéro 847 du 5 octobre 2001,

ayant un capital social fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter Kundler, comptable, demeurant à Mersch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Fixation du siège social et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts.
- 2.- Changement de la dénomination sociale en BENELUGAP S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social afin de donner au 1^{er} alinéa de l'article 3 la teneur suivante:

«Art. 3. (1^{er} alinéa)

La société a pour objet:

- la formation et la mise à disposition de moyens techniques dans le domaine de la protection et de la prévention d'accidents au travail ainsi que la gestion de franchises à ce sujet;

- l'importation et l'exportation, le commerce, la conception, le développement, l'implémentation, la modification, l'adaptation, la production et/ou l'exploitation de tous biens quelconques, appareils, réseaux et composants dans le domaine ou pour les besoins de la technologie de l'information, de la communication (data) et/ou de l'automatisation ainsi que la prestation de tous services et d'aides quelconques dans les domaines précités, de même que tout ce qui a un lien avec ce qui est décrit ci-dessus ou qui peut y être favorable dans le sens le plus large.»

4.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente de l'article 13 des statuts.

5.- Nominations statutaires.

6.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Dieter Kundler à la fonction d'administrateur-délégué.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social statutaire à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. Siège social (premier alinéa)

Le siège social est établi à Mersch.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BENELUGAP S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BENELUGAP S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner au premier alinéa de l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«Art. 3. Objet (1^{er} alinéa)

La société a pour objet:

- la formation et la mise à disposition de moyens techniques dans le domaine de la protection et de la prévention d'accidents au travail ainsi que la gestion de franchises à ce sujet;

- l'importation et l'exportation, le commerce, la conception, le développement, l'implémentation, la modification, l'adaptation, la production et/ou l'exploitation de tous biens quelconques, appareils, réseaux et composants dans le domaine ou pour les besoins de la technologie de l'information, de la communication (data) et/ou de l'automatisation ainsi que la prestation de tous services et d'aides quelconques dans les domaines précités, de même que tout ce qui a un lien avec ce qui est décrit ci-dessus ou qui peut y être favorable dans le sens le plus large.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société et de donner à l'article treize (13) des statuts la teneur suivante:

«Art. 13. Signature

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs avec effet immédiat et leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration qui se compose dorénavant comme suit:

a) Monsieur Dieter Kundler, comptable, né à Schweinfurt, (Allemagne), le 7 octobre 1940, demeurant à L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais;

b) Madame Tetyana Goergen-Nevodnycha, comptable, née à Kirovograd, (Ukraine), le 30 juin 1974, demeurant à L-3914 Mondercange, 7, am Weier;

c) Monsieur Patrice Declérieux, comptable, né à Nancy, (France), le 2 décembre 1967, demeurant à F-54000 Nancy, 147, avenue de Boufflers, (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Septième résolution

L'assemblée nomme, suite à la renonciation au poste de commissaire aux comptes par la société ARTHUR ANDERSEN, Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes, (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale, comme nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Huitième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Dieter Kundler, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de formation de la Société et terminera au 31 décembre 2001», de l'article quinze (15) des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Thill, D. Kundler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2004, vol. 526, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030672.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

PARTALMA PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.029.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(030107.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ATELIER DE RESTAURATION TAILLEFERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 82.343.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(030116.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

CAPUCINS DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.211.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(030117.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**GEYSER S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

L'an deux mille quatre, le sept avril, à 11.30 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GEYSER S.A. société anonyme holding, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Carlo Funck, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 11 octobre 1978, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 6 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 7 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre van der Mersch, administrateur de sociétés, demeurant à B-1428 Braine-l'Alleud,

qui désigne Monsieur Gérard Cotton, administrateur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo, en qualité de secrétaire et de scrutateur de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Proposition de transférer les résultats reportés à savoir EUR 46.177.434,15 et des autres réserves à savoir EUR 2.012.314,20 tels qu'ils figurent dans les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, à un compte «prime d'émission» à créer, et décision de rendre ce compte indisponible au même titre que le capital social.

2. Proposition de modifier l'objet social de la société (article 2) d'un objet social actuel «holding» en un objet qui sera rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et le financement des activités du groupe.

Par financement des activités du groupe, il faut entendre notamment la conclusion d'emprunts avec les banques, la gestion du cash-flow et de la trésorerie du groupe, la prise de couvertures globales pour risques de change, l'émission d'obligations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés du groupe, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra effectuer en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Proposition de modification de la dénomination de la société en GEYSER S.A. et modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la contenance suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GEYSER S.A.»

4. Proposition de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant.»

5. Proposition de modifier le siège social pour le transférer au n° 32 du boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

6. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée:

- par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions (toutes sous forme nominative) en date du 19 mars 2004,

- par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le «Luxemburger Wort» en date des 19 mars 2004 et 29 mars 2004;

- au Mémorial, Recueil C numéro 316 du 19 mars 2004 et Recueil C numéro 347 du 29 mars 2004;

ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 843.500 actions, 843.057 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, soit 99,9% des actions en circulation, et que, vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Tous ces fait étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer dans un compte prime d'émission nouvellement créé:

- le montant de quarante-six millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-quatre euros et quinze cents (EUR 46.177.434,15) étant les résultats reportés de la société tels que figurant aux comptes de la société au 31 décembre 2003,

et

- le montant de deux millions douze mille trois cent quatorze euros et vingt cents (EUR 2.012.314,20) étant une partie des réserves de la société tels que figurant aux comptes de la société au 31 décembre 2003.

L'existence des résultats reportés et des réserves de la société a été justifiée au notaire instrumentant sur base d'un état des comptes de la société au 31 décembre 2003 ainsi que par un certificat daté au 7 avril 2004 signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes de la société.

Les comptes ainsi que ledit certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

L'assemblée décide de rendre ce compte «prime d'émission» indisponible au même titre que le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et le financement des activités du groupe.

Par financement des activités du groupe, il faut entendre notamment la conclusion d'emprunts avec les banques, la gestion du cash-flow et de la trésorerie du groupe, la prise de couvertures globales pour risques de change, l'émission d'obligations.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés du groupe, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra effectuer en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en GEYSER S.A. et de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GEYSER S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le jour ouvrable suivant.»

Il est cependant précisé que la présente résolution ne sera effective qu'à partir de l'assemblée générale de l'année 2005. Il en résulte donc que l'assemblée générale annuelle de l'année 2004 aura lieu le 2^{ème} lundi du mois de mai et que l'assemblée générale annuelle de l'année 2005 aura lieu le 3^{ème} mercredi du mois d'avril.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le siège social de la société en le transférant du numéro 38 du boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au numéro 32 de la même rue.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. van der Mersch, G. Cotton, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 143S, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

G. Lecuit.

(030146.3/220/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**GEYSER S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

G. Lecuit.

(030147.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

NEW ART MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.971.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:

Le siège social est transféré au 144, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030184.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BIKE WORLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Walferdange.
R. C. Luxembourg B 97.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(030121.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

MASO DESIGN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.
R. C. Luxembourg B 52.854.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:

Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030180.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

M&N PARTICIPATION GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.187.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:

Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030178.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

LED FORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.345.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le lundi 9 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 12 mai 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. en qualité de Commissaire et décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

LED FORD S.A.

S. Vandì / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030371.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ATLANTICO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 87.676.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:

Le siège social est transféré au 144, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030198.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

AUGUST PROPERTIES & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.
R. C. Luxembourg B 55.681.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:

Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030196.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

RUBBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.
R. C. Luxembourg B 44.213.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:
Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030190.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

CONCORDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 95.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(030119.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ROMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.473.

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004:
Le siège social est transféré au 144, rue Adolf Fischer, L-1521 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030186.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 83.401.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary part of the annual general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, R. C. Luxembourg B Number 83.401, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of the undersigned notary, dated August 16, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 865 of October 10, 2001.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1279 of December 2, 2003.

The extraordinary part of the meeting begins at three-fifteen p.m. Mr Ralf Jansen, consultant, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Mrs Vanessa Molloy, consultant, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christina Fileno, senior company administrator, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published:

a) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 271 of March 8, 2004 and Number 311 of March 18, 2004; and

b) in the «Luxemburger Wort» of March 9 and March 18, 2004.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- The agenda of the meeting comprises among other the following items which require the intervention of the notary:

.....

5. To cancel 2,979,880 shares in the capital of the Company purchased and held by the Company in treasury.

6. To consequently reduce the issued share capital of the Company.

7. To amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to record the effect of the resolutions in agenda items 5 and 6.

III.- The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- It appears from the said attendance list that out of the seven million two hundred and twenty-four thousand six hundred and five (7,224,605) repurchasable shares with a par value of one euro sixty cent (EUR 1.60) each, representing the total capital of eleven million five hundred and fifty nine thousand three hundred and sixty-eight euros (EUR 11,559,368.-), four million four hundred and seventy-four thousand two hundred and forty-three (4,474,243) shares have been repurchased by the Company pursuant to two Tender Offers made in July/August 2001 and December/January 2004, so that only two million seven hundred and fifty thousand three hundred and sixty-two (2,750,362) shares are entitled to vote. Out of those voting shares, (2,565,295) shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to cancel two million nine hundred seventy-nine thousand eight hundred and eighty (2,979,880) shares repurchased and held by the Company in treasury and to consequently reduce the Company's issued share capital by an amount of four million four hundred seventy-six thousand six hundred and eight euros (EUR 4,767,808.-) so as to bring it from its present amount of eleven million five hundred fifty-nine thousand three hundred and sixty-eight euros (EUR 11,559,368) down to six million seven hundred ninety-one thousand five hundred and sixty euros (EUR 6,791,560.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«5.1. The Company has an issued capital of six million seven hundred ninety-one thousand five hundred and sixty euros (EUR 6,791,560.-), divided into four million two hundred forty-four thousand seven hundred and twenty-five (4,244,725) repurchasable shares with a par value of one euro and sixty cent (EUR 1.60) each, which have been fully paid up in cash or in kind.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, R. C. Luxembourg B Numéro 83.401, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 865 du 10 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1279 du 2 décembre 2003.

La partie extraordinaire de l'assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Ralf Jansen, «consultant», avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Vanessa Molloy, «consultant», avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Christina Fileno, «senior company administrator», avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I.- La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 271 du 8 mars 2004 et Numéro 311 du 18 mars 2004; et

b) au «Luxemburger Wort» des 9 et 18 mars 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée comporte entre autres les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

5. Décision d'annuler 2.979.880 actions dans le capital de la Société rachetées et détenues par la Société en trésorerie.

6. Décision de réduire en conséquence le capital émis de la Société.

7. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'effet des résolutions sub 5 et 6.

III.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur les sept millions deux cent vingt-quatre mille six cent cinq (7.224.605) actions rachetables d'une valeur nominale d'un Euro soixante cents (EUR 1,60) chacune, représentant l'intégralité du capital social de onze millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-huit euros (EUR 11.559.368,-), quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille deux cent quarante-trois (4.474.243) actions ont été rachetées par la Société à la suite de deux Offres de Rachat effectuées en juillet/août 2001 et décembre/janvier 2004, de sorte que seulement deux millions sept cent cinquante mille trois cent soixante-deux (2.750.362) actions sont habilitées à voter. Sur ces actions avec droit de vote, 2.565.295 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et a prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler deux millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt (2.979.880) actions rachetées et détenues par la Société en trésorerie et de réduire en conséquence le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions sept cent soixante-sept mille huit cent huit euros (EUR 4.767.808,-) pour le ramener de son montant actuel de onze millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-huit euros (EUR 11.559.368,-) à six millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante euros (EUR 6.791.560,-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à six millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante euros (EUR 6.791.560,-), divisé en quatre millions deux cent quarante-quatre mille sept cent vingt-cinq (4.244.725) actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro et soixante cents (EUR 1,60) chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: R. Jansen, V. Molloy, C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030025.3/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BALTIC FINANCIAL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 83.401.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 354 du 30 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030026.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

TERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour TERFIN S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030341.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

RESAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre 2000.
R. C. Luxembourg B 63.274.

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Alzingen sous la dénomination de RESAN S.A. R. C. B N° 63.274, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 397 du 2 juin 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 4 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1234 du 22 août 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à Z.I. Centre 2000, L-3378 Livange.
2. Modification subséquente des articles 1^{er}, alinéa 2 et 9, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le siège social de la Société est transféré du 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Alzingen à Z.I. Centre 2000, L-3378 Livange.

En conséquence, les articles 1^{er}, alinéa 2 et 9, alinéa 1^{er} des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Livange.»

«**Art. 9. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix juin de chaque année à quatorze heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Livange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 143S, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030022.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

RESAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre 2000.

R. C. Luxembourg B 63.274.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 373 du 1^{er} avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030023.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BUKKURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.892.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour *BUKKURAM S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030342.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 8.935.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour *ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030343.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 30 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A., tenue à Luxembourg, le 30 janvier 2004, que:

- Monsieur Abraham Harel a été nommé Administrateur, avec effet immédiat.

- Monsieur Zvi Ziv a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 janvier 2004.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Pour son mandataire E. Grumberg, empêché

F. Noël

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(030058.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

MBW TECHNIQUE DU BATIMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2551 Luxemburg, 145, avenue du X Septembre.
H. R. Luxemburg B 100.099.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend vier, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Axel Markschläger, Diplom Ingenieur, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 25. Dezember 1965, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Rubensstraße 15 (Deutschland).
2. Herr Dieter Markschläger, Ingenieur VDI, geboren in Rappweiler (Deutschland), am 25. November 1940, wohnhaft in D-66663 Merzig, Im Mannenbruch 4 (Deutschland).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung MBW TECHNIQUE DU BATIMENT S.A. (nachfolgend die Gesellschaft) gegründet, welche der luxemburgischen Gesetzgebung, namentlich den Gesetzen vom 10. August 1915 bezüglich die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetze (nachfolgend das Gesetz) sowie den nachfolgenden Satzungen unterliegt.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung, Engineering, Planung, Fertigung, Montage und Wartung von gebäudetechnischen Anlagen, wie beispielsweise der Heizungs-, Lüftungs-, Klima- und Sanitärtechnik.

Die Gesellschaft ist ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland ausüben. Sie ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen zu eröffnen und zu führen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundert-zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine

Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Direktors (administrateur-délégué), welcher qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, oder durch die gemeinsame Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 8. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 9. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am dritten Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 11. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt.

Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am ein und dreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. Allgemeine Bestimmungen

Art. 14. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.
2. - Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2005.

VII. - Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1.- Herr Axel Markschläger, vorgeannt, einhundertsechsfünfzig Aktien | 156 |
| 2.- Herr Dieter Markschläger, vorgeannt, einhundertvierundfünfzig Aktien | 154 |
| Total: dreihundertzehn Aktien | 310 |

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausenddreihundert Euro.

X. - Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-2551 Luxemburg, 145, avenue du X Septembre.
Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft zu wählen.
2. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. - Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Axel Markschläger, Diplomb Ingenieur, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 25. Dezember 1965, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Rubensstraße 15 (Deutschland);
 b) Herr Dieter Markschläger, Ingenieur VDI, geboren in Rappweiler (Deutschland), am 25. November 1940, wohnhaft in D-66663 Merzig, Im Mannenbruch 4 (Deutschland);
 c) Herr Boris Markschläger, Rechtsanwalt, geboren in Wadern (Deutschland), am 21. September 1970, wohnhaft in D-66663 Merzig, Im Mannenbruch 4 (Deutschland).

4. - Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 63.836).

5. - Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2005.

6. - Gebrauch machend vom durch Artikel sechs (6) der Satzungen vorgesehenen Rechts, ernennt die Generalversammlung Herrn Axel Markschläger, vorgeannt, zum geschäftsführenden Direktor, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegriffen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Markschläger, D. Markschläger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2004, vol. 526, fol. 51, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. April 2004.

J. Seckler.

(030603.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

RUBBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.213.

Par la présente, Maître Eyal Grumberg, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare avoir résilié en date du 8 mars 2004, la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme RUBBER INTERNATIONAL S.A.

Le siège social de la société RUBBER INTERNATIONAL S.A. est dénoncé à dater du 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e E. Grumberg

Avocat

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030062.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

TREDIEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.185.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREDIEF S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial numéro 107 du 23 mars 1994, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié en date du 6 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 337 du 13 mai 1998. Le capital social a été converti en euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 31 mai 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, daté du 9 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 286 de 18 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à Remerschen,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'article 8 alinéa 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société et de changer en conséquence l'article 8 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, M. Strauss, G. Weber, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030059.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

TREDIEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.185.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030061.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.232.

—

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030337.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INTERNATIONAL SALES CONSULT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.038.

—

Par la présente, Maître Eyal Grumberg, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare avoir résilié en date du 3 mars 2004 la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme INTERNATIONAL SALES CONSULT S.A.

Le siège social de la société INTERNATIONAL SALES CONSULT S.A. est dénoncé à dater du 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e E. Grumberg / Signature

Avocat

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030060.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

GENERAL CONTROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 81.205.

Par cette présente, Monsieur Waldemar Schmidt informe de sa démission du poste de Gérant Technique de GENERAL CONTROL.

Fait à Dudelange, le 14 avril 2004.

W. Schmidt.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030074.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

GENERAL WHOLESALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 15.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour GENERAL WHOLESALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030339.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

MASTER IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 100.096.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Heiss, président directeur général, ayant son domicile professionnel à F-57685 Augny, Zac des Gravières (France), ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Madame Patricia Heiss, née Da Silva, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, ici représentée par Monsieur Alain Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MASTER IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature de deux administrateurs-délégués ou par la signature conjointe de trois administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|--|--------------|
| 1.- Monsieur Serge Heiss, préqualifié, sept cent cinquante actions | 750 |
| 2.- Madame Patricia Heiss, préqualifiée, deux cent cinquante actions | 250 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de la société:
 - a) Monsieur Serge Heiss, président directeur général, né à Metz (France), le 21 juillet 1965, ayant son domicile professionnel à F-57685 Augny, Zac des Gravières (France);
 - b) Madame Patricia Heiss, née Da Silva, employée privée, née à Metz (France), le 24 mai 1974, ayant son domicile professionnel à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers;
 - c) La société anonyme de droit luxembourgeois SERGES FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B sous le numéro B 94.302.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée de droit français EST CONSULTANTS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à F-57100 Thionville (France), 33, rue de Paris, et immatriculée au R.C.S. de Thionville sous le numéro 414 651 711 00023.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs-délégués à la gestion journalière des affaires de la société:
 - a) Monsieur Serge Heiss, préqualifié;
 - b) Madame Patricia Heiss, née Da Silva, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2004, vol. 526, fol. 51, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030610.3/231/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

B.D.S. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 100.120.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Frank Boden, employé privé, demeurant à L-5681 Dalheim, 8, op der Louerei.
- 2.- Monsieur Dan Studer, employé privé, demeurant à L-3395 Bivange, 18, rue de Roeser.
- 3.- Monsieur Allain Dasthy, indépendant, demeurant à L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de B.D.S. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Frank Boden, employé privé, demeurant à L-5681 Dalheim, 8, op der Louerei, vingt-cinq actions | 25 |
| 2.- Monsieur Dan Studer, employé privé, demeurant à L-3395 Bivange, 18, rue de Roeser, vingt-cinq actions | 25 |
| 3.- Monsieur Allain Dasthy, indépendant, demeurant à L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch, cinquante actions | 50 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frank Boden, employé privé, né à Pétange, le 9 octobre 1961, demeurant à L-5681 Dalheim, 8, op der Louerei, pouvoir de signature B;

2.- Monsieur Dan Studer, employé privé, né à Luxembourg, le 18 juin 1965, demeurant à L-3395 Bivange, 18, rue de Roeser, pouvoir de signature B;

3.- Monsieur Allain Dasthy, indépendant, né à Differdange, le 27 avril 1961, demeurant à L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch, pouvoir de signature A.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Chantal Petesch, employée privée, née à Luxembourg, le 9 mai 1959, épouse de Monsieur Allain Dasthy, L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Boden, D. Studer, A. Dasthy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2004.

J. Seckler.

(030737.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 40.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

(030232.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.589.

—
Le bilan au 28 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour *IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRUGIA LUXEMBOURG*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(030229.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

VLAMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.422.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour *VLAMO S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(030234.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 92.881.

In the year two thousand four, on the seventeenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituted by a notarial deed on the 19th of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 485 of the 6th of May 2003 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on the 12th of August 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 of the 20th of September 2003.

The meeting was opened by Mr Adriano Fossati, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound toward third parties by an A director and a B director signing jointly. The daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

2) To qualify the following directors as being of category A.

- Mr Patrick van Denzen, residing in Luxembourg

- Mr Paul van Baarle, residing in Luxembourg

- Mrs Lutgarde Denys, residing in Luxembourg.

3) To qualify the following directors as being of category B.

- Mr Neil Smith, residing in London

- Mr John Mowinckel, residing in London

4) To appoint two A directors to perform any transaction up to an amount of EUR 10,000.- signing jointly.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound towards third parties by an A director and a B director signing jointly and decides that the daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

Second resolution

As a consequence Article 6 and Article 9 of the Articles of Association will be modified as follows:

«**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, directors A and directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.»

«**Art. 9.** The corporation shall be bound towards third parties by the joint signatures of a director A and of a director B. For all matters concerning the daily management the company shall be bound by the joint signatures of two A directors. For every matters not exceeding ten thousand euros (10,000.- EUR) the company shall be bound by the joint signature of any two A directors.»

Third resolution

The meeting decides to create two categories of directors, the directors of category A and the directors of category B and decides to appoint as directors of:

Category A, the following persons:

- Mr Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Geleen (Netherlands) on the 28th of February 1971;

- Mr Paul Van Baarle, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Rotterdam (Netherlands), on the 15th of September 1958;

- Mrs Lutgarde Denys, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Ostende (Belgium) on December 29, 1967;

Category B, the following persons:

- Mr Neil Smith, employee, residing professionally in 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, London, born in Darwen (England), on the 17th of June 1956;
- Mr John Crostarosa Mowinckel, employee, residing professionally in London, SW5 0HE, Flat 9, 30, Bramham Gardens, born in Rome (Italy) on July 6, 1950.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituée par acte notarié en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 6 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 12 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 20 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des statuts de la Société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B. Concernant la gestion journalière la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

2) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie A:

- Monsieur Patrick van Denzen, demeurant à Luxembourg
- Mr Paul van Baarle, demeurant à Luxembourg
- Madame Lutgarde Denys, demeurant à Luxembourg.

3) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie B:

- Monsieur Neil Smith, demeurant à Londres.
- Monsieur John Mowinckel, demeurant à Londres.

4) De nommer deux administrateurs de catégorie A qui pourront engager la société par leur signature conjointe pour toutes transactions jusqu'à un montant de 10.000,- EUR.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B et décide que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A concernant la gestion journalière de la société.

Deuxième résolution

En conséquence les articles 6 et 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateurs A et administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

«**Art. 9.** La société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Pour toute matière concernant la gestion journalière de la société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs A. Pour toute matière n'excédant pas dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera engagée par la signature conjointe de n'importe quel administrateur de catégorie A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B et de désigner en qualité d'administrateur de:

1. Catégorie A les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Geleen (Pays-Bas), le 28 février 1971;

- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 15 septembre 1958;

- Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, née à Ostende le 29 décembre 1967;

2. Catégorie B, les personnes suivantes:

- Monsieur Neil Smith, employé, demeurant professionnellement à 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, Londres, né à Darwen (Grande-Bretagne), le 17 juin 1956;

- Monsieur John Crostarosa Mowinckel, employé, demeurant professionnellement à Londres, SW5 0HE, Flat9, 30, Bramham Gardens, né à Rome (Italie) le 6 juillet 1950.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fossati, P. Van Denzen, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030065.3/220/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030066.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.404.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour SOCIETE PORTA TICINESE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(030237.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 95.023.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of the month of March.
Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., with registered office at 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), of July 8, 2003, published in the Mémorial C number 915 of September 6, 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the same notary Henri Hellinckx of December 3, 2003, published in the Mémorial C number 124 of January 30, 2004.

The meeting is declared open at 2.30 p.m. by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, acting as chairman, and appointing Mrs Marta Kozinska, private employee, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 10,170,864.- in order to raise it from the amount of EUR 31,100.- to EUR 10,201,964.- by the issue of 5,085,432 new shares with a nominal value of EUR 2.- each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver of their preferential subscription rights by the existing shareholders, the public limited company PILLARLUX HOLDINGS S.A. with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589, and Mr Humphrey James Montgomery Price, company director, born in UK-Stourport, on April 12, 1942, residing professionally in UK-London W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkley Square.

3. Subscription of the 5,085,432 new shares with a nominal value of EUR 2.- each by the company PILLARLUX 3 S.A., with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, and full payment of said shares by contribution in kind of 200 shares representing 100% of the capital of PILLAR NETHERLANDS B.V., a company established at Amsterdam, the Netherlands, 1076 AZ, Locatellikade 1, registered at the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industry of Amsterdam under number 34177310, estimated at EUR 10,170,864.-.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at EUR 10,201,964.- (ten million two hundred and one thousand nine hundred and sixty-four euros), divided into 5,100,982 (five million one hundred thousand nine hundred and eighty-two) shares of EUR 2.- (two euros) each.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been signed 'ne varietur' by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed 'ne varietur' by the appearing parties and the notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of ten million one hundred and seventy thousand eight hundred and sixty-four euro (EUR 10,170,864.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand and one hundred euro (EUR 31,100.-) to ten million two hundred and one thousand nine hundred and sixty-four euro (EUR 10,201,964.-), by the issue of five million eighty-five thousand four hundred and thirty-two (5,085,432) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The general meeting of shareholders having acknowledged that the remaining shareholders have waived their preferential subscription right to the extent required by law, resolves to accept:

the company PILLARLUX 3 S.A., with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, to the subscription of all the five million eighty-five thousand four hundred and thirty-two (5,085,432) new shares.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the bureau and the under-signed notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the company PILLARLUX 3 S.A., above mentioned, represented by its attorney in fact as mentioned above, declares to subscribe the five million eighty-five thousand four hundred and thirty-two (5,085,432) new shares with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, and to entirely pay up each such new share by a contribution in kind of two hundred (200) shares of the company PILLAR NETHERLANDS B.V., a company established in Amsterdam, The Netherlands, 1076 AZ, Locatellikade 1, registered at the Trade Register of the Chamber of Commerce and Industry of Amsterdam under number 34177310, constituting one hundred percent (100%) of the latter's capital, estimated at ten million one hundred and seventy thousand eight hundred and sixty-four euro (EUR 10,170,864) (the «Contribution»).

A valuation report has been drawn-up by the partnership KPMG AUDIT with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, wherein the contribution in kind of the two hundred (200) shares of PILLAR NETHERLANDS B.V., has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued as consideration.»

The report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of all its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

Proof of the legal and beneficial ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

«Art. 5. Paragraph 1.

The corporate capital is set at EUR 10,201,964.- (ten million two hundred and one thousand nine hundred and sixty-four euros), divided into 5,100,982 (five million one hundred thousand nine hundred and eighty-two) shares of EUR 2.- (two euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand nine hundred euro in accordance with article 4-2 of the modified law of December 29, 1971.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., avec siège social au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.023, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 915 du 6 septembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du même notaire Henri Hellinckx en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 124 du 30 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 10.170.864,- pour le porter de son montant de EUR 31.100,- à EUR 10.201.964,- par l'émission de 5.085.432 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation des actionnaires existants, la société anonyme PILLARLUX HOLDINGS S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, bld. Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 88.589, et Monsieur Humphrey James Montgomery Price, administrateur de sociétés, né à GB-Stourport, le 12 avril 1942, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkley Square, à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 5.085.432 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune par la société PILLARLUX 3 S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, bld. Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, et paiement intégral desdites actions par l'apport en nature de 200 parts représentant 100% du capital de PILLAR NETHERLANDS B.V., une société établie à Amsterdam, Pays-Bas, 1076 AZ, Locatellikade 1, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34177310, évalué à EUR 10.170.864,-.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 10.201.964,- (dix millions deux cent un mille neuf cent soixante-quatre euros) représenté par 5.100.982 (cinq millions cent mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix millions cent soixante-dix mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 10.170.864,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) à dix millions deux cent un mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 10.201.964,-), par l'émission de 5.085.432 (cinq millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'assemblée générale des actionnaires, ayant constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel dans la mesure requise par la loi, a décidé d'accepter:

La société PILLARLUX 3 S.A. avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg B 95.022, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, à la souscription de toutes les cinq millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-deux (5.085.432) actions nouvelles.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite, la société PILLARLUX 3 S.A., prénommée, représentée par son mandataire, pré-nommé, déclare souscrire les cinq millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-deux (5.085.432) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature de deux cents (200) parts de PILLAR NETHERLANDS B.V., une société établie à Amsterdam, Pays-Bas, 1076 AZ, Locatellikade 1, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34177310, constituant cent pour cent (100%) du capital de celle-ci, estimé à dix millions cent soixante-dix mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 10.170.864,-) (l'«Apport»).

Un rapport d'évaluation a été émis par la société civile KPMG AUDIT avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, par lequel l'apport en nature de deux cents (200) parts de PILLAR NETHERLANDS B.V. a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Based on the verifications carried as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued as consideration.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, agissant par son mandataire prémentionné, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

La preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur reconnaît ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'Apport à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

«Art. 5. Alinéa 1^{er}.

Le capital social est fixé à EUR 10.201.964,- (dix millions deux cent un mille neuf cent soixante-quatre euros) représenté par 5.100.982 (cinq millions cent mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille neuf cents euros, en application de l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, M. Kozinska, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 1. – Reçu 12euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030618.3/231/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CARUSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.157.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur David Caruso, horloger, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mai 1973, demeurant à L-3429 Dudelange, 190, route de Burange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CARUSO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.157, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 29 du 14 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 921 du 21 décembre 1998.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 13 janvier 2000 Monsieur Angelo Caruso, ouvrier, demeurant à L-3311 Abweiler, 44, rue du Village, a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales dans la prédite société à responsabilité limitée CARUSO, S.à r.l., à Monsieur David Caruso, préqualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs.) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 frs.=1,- EUR.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs.) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont détenues par Monsieur David Caruso, horloger, né à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mai 1973, demeurant à L-3429 Dudelange, 190, route de Burange.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euro.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Caruso, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030616.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.170.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF IV HOLDINGS N° 3 S.A., R. C. Luxembourg N° B 88.170 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée initialement sous la dénomination de IPEF III HOLDINGS N° 19 S.A. par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1358 du 19 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire ci-avant nommé, le 26 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1106 du 23 octobre 2003.

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4/9/1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-neuf heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029970.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

IPEF IV HOLDINGS N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 95.936.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IPEF IV HOLDINGS N° 4 S.A., R. C. Luxembourg N° B 95.936 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 16 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1154 du 4 novembre 2003.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastian Coyette, comptable, né le 4/9/1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-neuf heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029971.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

TEVEGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.469.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

TEVEGE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(030242.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

INDUAIWA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 35.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour INDUAIWA A.G., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / A. Wallers

(030322.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.468.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(030326.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ARGINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.988.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour ARGINT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia / Hengel / S. Wallers

(030328.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SIDOPA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 14 novembre 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit commerciale, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à 1, rue de Metzert B-6717 Attert.
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à 1, am Duerf, L-6195 Imbringen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- GRANT THORTON REVISION ET CONSEIL, société de révision, 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 14 novembre 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 14 novembre 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille

euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030083.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SPEEDCRAFT CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.338.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 décembre 2002 que:

La démission de Mademoiselle Mireille Herbrand en sa qualité d'Administrateur est acceptée. Décharge de sa gestion, lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Est coopté, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., Société de droit luxembourgeois, sis au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030080.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.179.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(030246.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

SEALIVE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 76.403.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 11 juin 2003 que:

- Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

- Monsieur Mamadou Dione, comptable, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sis au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 11 juin 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, établi au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante-quatorze euros (14.874,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes rele-

vant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030086.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

G.M.P. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

G.M.P. GROUP

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(030238.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

DAB INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.243.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WOLSELEY OVERSEAS LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Parkview 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, England,

represented by Maître Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 24, 2004, which proxy shall be signed *in varietur* by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, WOLSELEY OVERSEAS LTD is the sole shareholder of DAB INVESTMENTS, S.à r.l. («the Company»), having its registered office in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 81.243,

incorporated by deed of the undersigned notary on March 7, 2001, published in the Mémorial C number 909 of October 23, 2001.

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on January 13, 2003, published in the Mémorial C number 233 of March 5, 2003.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To shorten the current accounting period to end on 31 March 2004 and to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company so as it will be read as follows:

«The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March each year».

Then, the sole shareholder takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to shorten the current accounting period to end on March 31, 2004 and to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company so as it will be read as follows:

«**Art. 13.** The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of the following year».

Expenses

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WOLSELEY OVERSEAS LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social au Parkview 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, England,

représentée par Maître Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale donnée le 24 mars 2004, ladite procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société prénommée, WOLSELEY OVERSEAS LTD est l'associé unique de DAB INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg section B numéro 81.243,

constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 909 du 23 octobre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes du notaire soussigné et, pour la dernière fois, le 13 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Abréger l'exercice social en cours qui se terminera le 31 mars 2004 et modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.»

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé d'abréger l'exercice social en cours qui se terminera le 31 mars 2004 et de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social de la société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2004.

J. Seckler.

(030686.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.